Image not found or type unknown

Succession avec donation entre époux et SCI entre époux

Par **RIBES BRIGITTE**, le **21/03/2018** à **16:24**

Bonjour.
Voici ma situation: mon mari et nous nous sommes une donation entre époux et avons aussi une SCI familiale 50/50 composée de notre bien immobilier.
Mon mari est âgé de 83 ans et a une santé déficiente. Nous n'avons pas d'enfant en commun, mais lui a quatre enfants vivants et un décédé célibataire et sans enfant.
Mon mari ne voit plus ses enfants depuis des années (bien avant notre mariage). Quels sont mes droits pour conserver notre maison.
Merci de votre aide.
Meilleures salutations

Par **Visiteur**, le **25/03/2018** à **13:52**

Bonjour,
Le fait que votre mari ne voit plus ses enfants n'a aucune influence sur le règlement successoral.
Les enfants sont héritiers réservataires.
Faites une donation d'usufruit au dernier vivant. Vous aurez ainsi la propriété de votre part et l'usage de la parts de votre mari.

Mais vous n'avez pas précisé votre régime matrimonial et si vous êtes propriétaires à égalité ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés